



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 23272

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la solidarité sur la nécessité d'améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap en foyer d'accueil médicalisé. Le décret n° 2004-231 du 17 mars 2004 relatif à la définition et à l'organisation de l'accueil temporaire des personnes handicapées prévoyait un accueil temporaire limité à 90 jours par an. La demande des familles, qui ont déjà beaucoup donné, est souvent supérieure à ce contingent. Il lui demande ce qu'elle entend mettre en place afin d'améliorer, pour les personnes atteintes de handicap et pour leur famille, les conditions d'accueil à temps partiel.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23272

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4166

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)